



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 Octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Étaient présents : tous les membres à l'exception de DUCES Cyrille, BREVET Véronique, BOUCLEY Evelyne, ETCHEVERRY Anne et BOUILLE-VAGNEUR Marjory qui avaient donné respectivement pouvoir à PETITJEAN Jérôme, CHESSOUX Stéphanie, DELPUECH Jean-Luc, SARRAUTE Gérard et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : BOUVILLE NEVEU Monique

En préambule à la séance Monsieur Le Maire présente aux élus municipaux le nouveau responsable de la Police, Eric Laboudigue en poste depuis le 1^{er} octobre 2019.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Véronique

Monsieur le Maire communique ensuite aux élus les décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil :

- Marché de travaux (MAPA) pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement Lou Paloumayre confié à la SAS Soubestre pour un montant de 352 422.58 € HT
- Marché de service pour la maintenance des systèmes de chauffage confié à INEO Aquitaine
- Avenant au marché de travaux Plan Plage confié à ID Verde pour un montant de 14 687.50 € HT
- Marché de travaux et fourniture (MAPA) confié à PROLUDIC SAS pour la réalisation de deux aires de jeux rue de Claron et à l'Ecole Océane pour un montant de 39 269.39 € HT
- Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment artisanal confiée à Axone Architecture pour un montant de 600.00 € HT

Monsieur le Maire prononce quelques mots en mémoire du Président Chirac.



**2019-10-09-01/49 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA REALISATION DE
BOX ARTISANS**

M. Maïs, Adjoint aux finances, rappelle le projet de réalisation d'un bâtiment, le long de la voie ferrée, en arrière de Centrakor, permettant d'accueillir des activités artisanales et ou entrepôts. Pour identifier les écritures comptables de l'opération, il est obligatoire de créer un budget annexe.

Puis il présente la maquette budgétaire valant BP 2019.

UNANIMITE

**2019-10-09-02/50 CONVENTION POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX
– ROSE DES SABLES**

Dans le cadre du permis d'aménager de la Rose des Sables, le lotisseur devait réserver un lot à un bailleur social. La Clairsiennaise va réaliser 6 logements sociaux (4 PLUS et 2 PLAI) et sollicite les aides au financement conjointes de MACS et de la Commune (pour un montant de 5 400.00 €).

UNANIMITE

2019-10-09-03/51 TARIFS 2020 DU CAMPING

Mme Benoît-Delbast, Adjointe en charge du Camping Municipal les Pins Bleus, propose les tarifs 2020 des hébergements et des prestations.

Dans l'ensemble, les tarifs ont été revalorisés à hauteur de 2.5%, les loyers des mobil-homes à hauteur de 1.75 %, certains tarifs ne variant pas pour rester compétitifs vis à vis du secteur concurrentiel.

M. Le Maire rappelle que le camping municipal est un des rares campings à accueillir les saisonniers et souhaiterait la mise en place d'une charte d'accueil.

UNANIMITE

2019-10-09-04/52 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU B.P COMMUNE

M. Maïs présente la décision modificative n°2 dont le contenu porte sur une modification d'écritures de stock, des écritures pour les travaux en régie (rénovation Grange Barbé, sanitaires de la plage, Club house de tennis, etc...)

UNANIMITE

2019-10-09-05/53 DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LE PUMPTRACK

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la demande de participation à la CAF des Landes pour financer 50% des 17 570 € de travaux mobilisés pour le renforcement et l'innovation de la piste pumptrack.

**2019-10-09-06/54 CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DE
L'EPFL**

Après négociations menées entre la Communauté de Communes MACS et l'EPFL, il a été convenu que la participation au financement de cet établissement public en charge des portages fonciers (portage sur 3 ou 5 ans) soit réduite de moitié.

Les communes participant à une partie de cette contribution par un prélèvement (5%) sur le produit des droits de mutation, la nouvelle convention réduit cette participation à un taux de 2.67%.

UNANIMITE

2019-10-09-07/55 AVIS SUR LES O.A.P ET LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU PROJET DE PLUi

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a arrêté un document d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, issu de l'adoption d'un Programme d'Aménagement et de Développement durable.

Ce document doit recueillir l'avis des communes concernées, objet de la présente délibération, avant l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe urbaine de Labenne n'a pas évolué depuis 1999 et que toutes les zones concernées par le PLUi étaient déjà constructibles. Au contraire certaines zones, anciennement constructibles ont été déclassées pour respecter l'esprit de la loi ALUR qui conduit à densifier le bâti existant plutôt que de grignoter à nouveau des espaces naturels.

Il maintient la volonté de maintenir une exigence de logements sociaux disséminés sur le territoire pour favoriser une mixité.

Puis Mme Benoit-Delbast présente les O.A.P (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui consistent à établir les règles d'aménagements intérieurs (densité, trame verte et bleue, espaces verts, etc...) à l'intérieur de zones identifiées.

Monsieur Payen souhaite connaître l'évolution et le devenir de la Clinique du Belvédère qui appartient à Korian.

Monsieur le Maire a informé Korian que son projet de déplacement puis de revalorisation de l'existant n'était pour l'instant pas conforme aux règles d'urbanisme actuelles.

Madame Bodart évoque les zones inondables et souhaite connaître si, une fois la cause connue il y a des actions à engager.

Monsieur le Maire précise que la cause essentielle est la présence d'une nappe phréatique haute et qu'il n'existe pas d'autre solution que d'interdire la construction.

POUR : 24

ABSTENTIONS : 2 (Mmes Decoux Nathalie, Bodart Maïder)

Monsieur le Maire tient à remercier le service urbanisme qui s'est impliqué dans l'analyse et la construction de ce document d'urbanisme.

2019-10-09-08/56 TRANSFERT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve le transfert dans le domaine public des voies du lotissement de l'Estelle en vue de la rétrocession dans le domaine communautaire.

Jusqu'à présent ces voies étaient dans le domaine privé communal.

POUR : 23

ABSTENTIONS : 3 (Mmes Decoux Nathalie, Bodart Maïder, M. Payen)

2019-10-09-09/57 DENOMINATION DE VOIES

M. Sarraute, Adjoint en charge de la voirie, propose de dénommer les voies des lotissements Lou Paloumayre et Domaine de la Palombière, de la façon suivante :

Rue de la Palombière / Rue des Ramiers / Rue du Grand Truc / Rue de la Mihette / Allée des Appeaux

UNANIMITE

2019-10-09-10/58 ACQUISITION D'UNE PARCELLE AV. DE L'OCEAN

Monsieur le Maire fait part d'un accord mettant fin à un vieux contentieux avec les consorts Dicharry. Il propose au conseil d'acquérir une bande de terre de 18 m², Av. de l'Océan, issue des parcelles AM 122 et 123 pour un prix de 4 500.00 €, pour régulariser une emprise constatée sur une propriété privée lors de la réalisation des travaux d'élargissement de la voie départementale Avenue de l'Océan. L'acquisition se fera par la commune ou le Département ou conjointement.

UNANIMITE

2019-10-09-11/59 CREATION D'UN POSTE DE SERVICE CIVIQUE

Mme Chessoux, Adjointe aux affaires sociales, propose au conseil de renouveler l'agrément qui permet de recourir aux services civiques, et précisément d'ouvrir un poste à l'Espace Jeunes pour une mission de 6 mois en qualité de médiateur numérique et vidéo. Le jeune service civique effectue un accompagnement pour aider, prévenir les enfants ou les parents dans les usages quotidiens d'internet.

UNANIMITE

2019-10-09-12/60 MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES MUNICIPALES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion condamnant la fermeture des trésoreries municipales qui privera la population d'un service public de proximité.

Une fois de plus, les administrés les plus démunis, peu à l'aise sur internet, seront les premiers à souffrir de cette réorganisation.

2019-10-09-13/61 ACCORD DE PRINCIPE POUR UN PARTENARIAT COMMUNE/CONSERVATOIRE AUTOUR D'UN BATIMENT DE L'EX-IHM

Le Conservatoire du littoral est en négociation avec le syndic en charge de gérer le site de l'ex-IHM. Pour le cas où, le conservatoire se porterait acquéreur, il souhaiterait contractualiser avec la commune pour que celle-ci gère, protège et anime les locaux qui pourraient être aménagés (chapelle, toilettes, stationnement, salle d'exposition ou de conférence, cheminements, etc...).

UNANIMITE

2019-10-09-14/61 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion des Landes notamment pour répondre aux besoins ponctuels dus à l'absence d'agents (congés, maladie, congés de maternité...).

UNANIMITE

Séance levée à 20h20.

A Labenne, le 10 Octobre 2019
Le Maire,
Jean-Luc DELPUECH

